

Cher(e)s Collègues,

La stratégie à appliquer, et les conséquences éventuelles, lors de l'arrêt du traitement anticoagulant oral chez les patients présentant un syndrome (primaire ou secondaire) des anti-phospholipides ne sont pas définies.

Pour cette raison, nous avons établi un « **Observatoire français des pratiques d'arrêt du traitement anticoagulant oral, chez des patients présentant un syndrome des anti-phospholipides, justifiant un traitement anticoagulant oral prolongé (APSTAK Study)** ».

**Les critères d'inclusion** dans cet observatoire sont très simples :

- patient(e) ayant un syndrome des anti-phospholipides primaire ou secondaire
- ayant justifié un traitement anticoagulant oral
- et dont le traitement anticoagulant oral par AVK a été interrompu au cours du suivi

**Au plan pratique**, il suffit de vous connecter, via le lien suivant, et d'entrer les données pour chaque patient (5 à 7 minutes par dossier) : <http://fr.surveymonkey.com/s/APSTAK>

**Règlementaire** : Cette étude a déjà obtenu les avis favorables du CCTIRS et de la CNIL.

Bien entendu, les participants seront associés aux communications orales ou écrites.

En vous remerciant par avance de votre collaboration, nous vous souhaitons une très bonne année 2014.

Nous vous prions de croire, Cher(e)s Collègues, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Pr Patrice CACOUB et Dr Cloé COMARMOND